

MATIÈRE D'ŒUVRE
EP2 – CONDUITE DE CHARIOTS EN SÉCURITÉ
PARTIE 2 – ÉPREUVE PRATIQUE

MATÉRIEL ET DOCUMENT A PRÉVOIR

Document logistique	Outil(s) et matériel(s) intégrant l'usage d'un outil numérique
- une présentation de l'entrepôt pédagogique comprenant la raison sociale, les coordonnées, le logo, l'activité, etc. (présentation illustrée, format A4).	- 1 ordinateur * - 1 imprimante

* Ce matériel ne peut pas être commun avec l'épreuve EP1 et EP2

CHARIOT DE CATÉGORIE 1 (R 389)

**Chariot transpalettes à conducteur porté ou
préparateur de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre**

Matériel, documents et mise en place :

Matériel et documents à prévoir	Mise en place du matériel et organisation de la zone d'évolution
<p>Matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chariot catégorie 1, transpalette ou préparateur de commandes, capacité minimale 1000 kg - 3 palettes EUROPE chargées au maximum de la capacité du chariot- 1 palette EUROPE chargée au-delà de la capacité du chariot - 1 palette EUROPE chargée en deçà de la capacité du chariot, à une hauteur supérieure à 1,60 m masquant la visibilité - 50 cônes de signalisation * - 2 panneaux de signalisation (« stop » et « sens interdit ») * - 1 remorque à quai, 1 pont de liaison installé et mis en place * ou simulation d'une remorque aux dimensions : longueur 4 m minimum, largeur 2 m 44 / 2 m 47 * - quelques paires de gants et de chaussures de sécurité de différentes tailles * - un échantillonnage de chaussettes et sous-gants jetables* - 6 gilets fluorescents de sécurité de différentes tailles * <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès aux documents et aux clés du chariot (notice d'utilisation en français, vérifications générales périodiques (VGP), certificat de conformité, carnet d'entretien) - étiquettes de poids lisibles à partir du poste de conduite sur les charges palettisées - parcours schématique (voir exemples de dessins et parcours joints) ou photographié et descriptif de l'ordre de circulation et des opérations de manutention 	<p>Mise en place du circuit de circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matérialisation du « garage » : <ul style="list-style-type: none"> * longueur du chariot minimum * largeur du chariot + 300 mm - Mise en place du chariot dans le garage - Matérialisation des zones de stockage - Circuit : largeur du chariot ou de son chargement + 500 mm (± 100 mm) - Positionnement des cônes en ligne droite (minimum deux longueurs de chariot) et en courbe - Panneau(x) « stop » ou/et « sens interdit » en bout de ligne droite - Mise en place de la remorque ou de sa simulation - Mise en place des palettes dans la zone de stockage <ul style="list-style-type: none"> * une palette inférieure ou égale à la capacité nominale * une palette supérieure à la capacité nominale * une palette chargée à une hauteur supérieure à 1,60 m - Mise en place de palettes dans la remorque - 2 palettes inférieures ou égales à la capacité nominale - Étiquettes de poids à placer sur les charges palettisées - Mise à disposition des documents et des clés du chariot

* matériel pouvant être commun aux chariots de catégories 1-3-5 (R389)

CAP OPERATEUR / OPÉRATRICE LOGISTIQUE	SESSION 2017	MATIÈRE D'ŒUVRE
Épreuve EP2 – Conduite de chariots en sécurité	Durée : 60 min	Page 1 / 3

CHARIOT DE CATÉGORIE 3 (R 389)

Chariot élévateur en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg

Matériel, documents et mise en place :

Matériel et documents à prévoir	Mise en place du matériel et organisation de la zone d'évolution
<p>Matériel</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 chariot catégorie 3, capacité minimale 1200 kg, chariot élévateur en porte à faux capacité inférieure ou égale à 6000 kg- 3 palettes EUROPE chargées au maximum de la capacité du chariot- 1 palette EUROPE chargée au-delà de la capacité du chariot- 3 palettes EUROPE chargées à 500 kg- 50 cônes de signalisation*- 2 panneaux de signalisation (« stop » et « sens interdit »)*- 4 caisses empilables- 1 palettier d'une hauteur minimum de 4 m, allée AST + 500 mm (± 100 mm)- 1 charge longue de 2,4 m minimum ou pondéreuse- 1 remorque pour chargement latéral <p>- quelques paires de gants et de chaussures de sécurité de différentes tailles *</p> <p>- un échantillonnage de chaussettes et sous-gants jetables*</p> <p>- 6 gilets fluorescents de sécurité de différentes tailles *</p> <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none">- étiquettes de poids lisibles à partir du poste de conduite sur les charges palettisées et les caisses- accès aux documents et aux clés du chariot (notice d'utilisation en français, vérifications générales périodiques (VGP), certificat de conformité, carnet d'entretien)- parcours schématique (voir exemples de dessins et parcours joints) ou photographié et descriptif de l'ordre de circulation et des opérations de manutention	<p>Mise en place du circuit d'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Matérialisation du « garage » :<ul style="list-style-type: none">* longueur du chariot minimum* largeur du chariot + 300 mm- Mise en place du chariot dans le garage- Circuit : largeur du chariot ou de son chargement 500 mm (± 100 mm)- Utilisation de différents types de sol (béton, bitume...)- Positionnement des cônes en ligne droite (minimum deux longueurs de chariot) et en courbe- Panneau(x) « stop » ou/et « sens interdit » en bout de ligne droite- Mise en place des caisses dans un emplacement délimité- Étiquettes de poids lisibles à partir du poste de conduite sur les charges palettisées et sur les caisses- Mise à disposition des documents et des clés du chariot- Matérialisation des zones de stockage- Mise en place des charges dans le palettier dont une à 4 mètres- Mise en place de la remorque et palettes dans la remorque (2 palettes inférieures ou égales à la capacité nominale)- Mise en place de la charge longue ou pondéreuse ; si nécessaire, mise en place du passage pour circuler avec la charge longue- Mise à disposition du plan incliné si nécessaire

* matériel pouvant être commun aux chariots de catégories 1-3-5 (R389)

CHARIOT DE CATÉGORIE 5 (R 389)

Chariot élévateur à mât rétractable

Matériel, documents et mise en place :

Matériel et documents à prévoir	Mise en place du matériel et organisation de la zone d'évolution
<p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 chariot catégorie 5, capacité minimale 1000 kg, hauteur de pose de plus de 6 m, à mât rétractable- 6 palettes EUROPE chargées- 1 palette EUROPE chargée au-delà de la capacité nominale du chariot- 4 caisses ou palettes empilables- 50 cônes de signalisation*- 2 panneaux de signalisation (« stop » et « sens interdit »)*- 1 palettier d'une hauteur minimum de 6 m- la plaque de capacité du palettier <p>- quelques paires de gants et de chaussures de sécurité de différentes tailles *</p> <p>- un échantillonnage de chaussettes et sous-gants jetables*</p> <p>- 6 gilets fluorescents de sécurité de différentes tailles *</p> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none">- étiquettes de poids lisibles à partir du poste de conduite sur les charges palettisées- accès aux documents et aux clés du chariot (notice d'utilisation en français, vérifications générales périodiques (VGP), certificat de conformité, carnet d'entretien)- parcours schématique (voir exemples de dessins et parcours joints) ou photographié et descriptif de l'ordre de circulation et des opérations de manutention	<p>Mise en place du circuit d'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Matérialisation du « garage » :<ul style="list-style-type: none">* longueur du chariot minimum* largeur du chariot + 300 mm- Mise en place du chariot- Matérialisation d'une zone de stockage- Circuit : largeur du chariot ou de son chargement 500 mm (\pm 100 mm)- Positionnement des cônes en ligne droite (minimum deux longueurs de chariot) et en courbe- Panneau(x) « stop » ou/et « sens interdit » en bout de ligne droite- Mise en place des charges dans le palettier dont une à 6 mètres- Affichage de la plaque de capacité du palettier- Étiquettes de poids lisibles à partir du poste de conduite sur les charges palettisées- Mise à disposition des documents et des clés du chariot

* matériel pouvant être commun aux chariots de catégories 1-3-5 (R389)